

Environnement / cartographie PEB-PGS / CCE

Depuis déjà quelques années, l'aéroport Montpellier Méditerranée a mis en place un système de management qui intègre pleinement le développement durable dans sa stratégie globale de développement.

- - Respecter en anticipant la réglementation,
- - Informer et communiquer en toute transparence en impliquant au mieux les riverains et les collectivités locales impactés par l'activité de l'aéroport et en mettant tout en oeuvre pour assurer une parfaite maîtrise des trajectoires d'avions afin de limiter, voire réduire les nuisances sonores existantes.

Prévenir les nuisances et agir face à la pollution :

- - Impliquer les partenaires de la plate-forme dans la démarche
- - prendre en compte dans le développement la proximité d'un environnement sensible constitué de la mer, des étangs avoisinants et d'un site Natura 2000,
- - maîtriser la qualité des déversements dans ce milieu naturel,
- - suivre le niveau de qualité de l'air

Téléchargez les dates clés du développement durable sur l'aéroport de Montpellier

Pour plus d'informations

s'adresser à Sylvie Campanac

Responsable

Qualité-Environnement-Sécurité Aéroportuaire

Tél : **04 67 20 86 68** s.campanac@montpellier.aeroport.fr

ACTIONS MENÉES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

le Rapport Environnement

LE BRUIT

L'ensemble des acteurs associatifs, économiques et politiques concernés par les nuisances sonores ont élaboré la charte de qualité de l'environnement sonore, devançant les dispositions de l'article L6361-6 du code des Transports.

Dans ce domaine, l'aéroport joue constamment la carte de la transparence aux travers d'instances que sont : le point d'accueil environnement, le conseil de suivi de la charte et la Commission consultative de l'environnement

Amélioration des trajectoires : Cette amélioration passe par une limitation au maximum du survol des agglomérations, par le fait de privilégier l'utilisation de l'espace maritime, d'éviter la concentration des nuisances et de maintenir à des altitudes élevées les arrivées survolant des zones urbanisées.

En novembre 2007, la trajectoire de départs vers la Vallée du Rhône a été mise en service. Cette trajectoire est le résultat de la concertation des communes riveraines de l'aéroport, associations de riverains, exploitant de l'aéroport, pilotes, contrôleurs, compagnies aériennes et services de l'Etat.

LES AVANTAGES DE CETTE NOUVELLE TRAJECTOIRE SONT MULTIPLES :

un faible impact environnemental avec une diminution du nombre de personnes survolées, une altitude de survol plus élevée, une prise en compte environnementale réduisant les nuisances sonores et la pollution conformément aux engagements pris par l'aéroport dans le cadre des orientations du conseil de suivi de la charte et de sa certification ISO 14001

Mesure des bruits aéronautiques : la mesure des bruits aéronautiques se fait au travers d'un système de mesure de bruit et de suivi des trajectoires, équipé de 2 capteurs de bruit installés à l'école primaire Georges Brassens à Baillargues et au Lycée Champollion à Lattes.

Ce système intègre différentes sources de données (acoustiques, météorologiques, trajectographiques, aéronautiques), lesquelles sont ensuite corrélées et visualisées sur un fond de carte IGN.

UNE STATION MOBILE

Des campagnes de mesure de bruit avec la station mobile sont prévues chaque année. Chaque campagne dure en moyenne 6 mois. La planification des campagnes répond à la demande des communes, associations de riverains, administrations, professions aéronautiques... et prend également en considération la localisation des réclamations des riverains. A l'issue de chaque campagne, un rapport d'analyse est réalisé ainsi que des présentations des résultats effectuées en fonction des demandes faites par les parties intéressées.

LE POINT ACCUEIL ENVIRONNEMENT

La diffusion en toute transparence des informations objectives dans le cadre d'un point accueil environnement pour recueillir les réclamations, les observations etc.

POINT ACCUEIL ENVIRONNEMENT :

Tél : **04 67 20 86 99**

Fax : **04 67 20 65 3**

Email : d.therond@montpellier.aeroport.fr

Informations pratiques

[la Charte Qualité sur l'Environnement sonore](#)

PEB DE L'AÉROPORT MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE

Le PEB de 1975, toujours en vigueur, s'étend uniquement sur 3 communes : Montpellier, Mauguio et Pérols. L'avant projet du nouveau PEB prévoit d'intégrer également les communes de Baillargues, Castelnau-le-Lez, Le Crès, La Grande Motte, Lattes, Mudaison, Palavas-les-Flots, Saint Aunès. Il prend en compte les infrastructures (*pistes*), le trafic (*mouvements*) et les trajectoires (*actuelles et futures*). Il tient compte de la réalité des nuisances aujourd'hui et à l'horizon 2040.

Le calendrier d'élaboration du nouveau PEB :

au terme de l'enquête publique qui s'est tenue du 8 décembre 2005 au 16 janvier 2006 sur les 11 communes autour de l'aéroport, le Préfet de l'Hérault a approuvé le 15 février 2007 le PEB. **Δ**

[Le PEB en résumé](#)